EXTRAIT DU REGISTRE DES Reçu en préfecture le 22/02/2024

Envoyé en préfecture le 22/02/2024 Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID: 085-268500758-20240222-DELIB01_150224-DE

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS 15 FEVRIER 2024

Date de convocation : le 08 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS,

ETAIENT PRESENTS: Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD,

Benoit DUGAST,

Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-

Christine PLISSONNEAU,

ABSENTS EXCUSES: Mesdames Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Lucette

SOURISSEAU,

Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16 Nombre administrateurs présents : 12 Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°01: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire doit éclairer les membres du CCAS sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

Pour information, la loi NOTRE du 7 Août 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Le ROB doit porter:

- sur les orientations budgétaires de l'exercice,
- les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID: 085-268500758-20240222-DELIB01_150224-DE

- sur l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour comprendre les grands équilibres budgétaires il est nécessaire de visualiser les champs d'activité du CCAS :

- l'accueil social du public à travers également le rapport d'activités du service ;
- la gestion de la cuisine centrale;
- la gestion des 3 EHPAD;
- la gestion de la Résidence autonomie.

Cette activité se traduit comptablement avec 4 budgets :

- le budget principal;
- le budget annexe pour la cuisine centrale ;
- le budget annexe pour la résidence de la Fontaine du Jeu ;
- le budget annexe pour la résidence autonomie « le Square des Chênes » ;

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 11 avril 2024.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le :

Pour copie conforme,

Jean-Marie GRIMAUD, Secrétaire de séange. Christophe HOGARD, Président du CCAS.